

Les compétitions de ski alpin aux Jeux d'hiver

Warwick conteste le choix de l'endroit

par Marcel COLBERT

VICTORIAVILLE — Le comité organisateur des Jeux du Québec à Victoriaville ont rencontré les autorités municipales de Warwick hier soir pour tenter de mettre fin au litige opposant les deux parties. Warwick conteste le choix du centre de ski d'Arthabaska plutôt que celui du Mont Gleason pour la présentation des compétitions de ski alpin.

M. Roger Richard, directeur général du comité organisateur, s'est rendu à cette rencontre avec un volumineux dossier sous le bras. Toutefois, avant le déroulement de la rencontre, il a convié les journalistes de la région pour une séance d'information sur cette question vendredi dernier.

Indiquant que les données fournies par la municipalité de Warwick sont incomplètes, M. Richard a précisé qu'il fallait reprendre le dossier depuis le début pour situer le contexte justifiant le choix du centre de ski d'Arthabaska.

Ainsi, dès janvier 1979, Victoriaville devait inclure dans son dossier de candidature la résolution des différentes corporations impliquées faisant preuve notamment que les équipements et les sites de compétitions seront mis à la disposition de la ville-hôtesse.

se. "Victoriaville ne pouvait soumettre sa candidature sans avoir ces résolutions en poche", souligne M. Richard.

De plus, le protocole d'entente signé en septembre 1979 entre la Société des Jeux et la ville-hôtesse stipule que cette dernière accepte seule la responsabilité de toutes les implications financières et civiles de la tenue de la Finale des Jeux du Québec. La ville s'engage également à fournir les installations et équipements nécessaires.

Le protocole d'entente prévoit un paiement de \$100.000 en guise de dommages-intérêts liquidés par la ville-hôtesse si elle ne réalise pas les Jeux, ou de \$10.000 si une des conditions du protocole n'est pas respectée.

Le choix d'Arthabaska

Le 29 janvier 1979, le comité organisateur diffuse par la voie des journaux le compte rendu du choix des lieux, dont le centre de ski d'Arthabaska, la seule station ayant fait connaître son désir de recevoir les compétitions de ski alpin. En février de la même année, M. Pierre Patry, qui deviendra propriétaire du Mont Gleason au cours de l'été, s'adresse à l'hôtel de ville de Victoriaville pour demander des informations.

On lui répond de contacter le comité organisateur.

"Ce n'est que le 22 octobre que M. Pierre Patry nous offre les services du Mont Gleason par le biais d'une lettre", souligne M. Richard. Trois jours plus tard, M. Claude Dumontier de la Fédération québécoise de ski inspecte le centre de ski d'Arthabaska. De son propre chef, il décide d'effectuer également une inspection du Mont Gleason. Selon M. Richard, le conseil d'administration n'a jamais demandé à M. Dumontier d'inspecter le Mont Gleason.

Le 29 novembre 1979, ce dernier dépose un document détaillé sur les lieux de compétitions favorisant le Mont Gleason. Le conseil d'administration propose alors d'impliquer les deux centres, et suggère de mettre à l'essai cette méthode lors des finales régionales hiver 1980. Le dossier serait réévalué après la compétition.

Toutefois, les deux centres refusent. "Pour trancher le litige, le conseil d'administration décide de retourner au dossier de candidatures désignant le centre de ski d'Arthabaska", explique M. Richard. Le 8 mai 1980, la fédération donne son accord sur l'utilisation de cette station à condition d'élargir la piste

numéro 2. Le 19 novembre, M. Dumontier constate les améliorations et approuve le choix du lieu.

"D'ailleurs, la fédération n'a pas de normes spécifiques concernant les Jeux du Québec", ajoute M. Richard. Il note également que lors de l'évaluation du dossier de candidatures, Victoriaville a devancé

Port-Cartier par quatre points. "Ironie du sort ou hasard, nous avons obtenu quatre points d'avance sur Port-Cartier au chapitre du programme pour les athlètes", souligne M. Richard. Ce dernier critère concerne l'éloignement entre les endroits de compétitions et le caractère adéquat de ces derniers.



(Photo J. Côté)
M. Roger Richard, directeur général du comité organisateur des Jeux d'hiver du Québec 1981, à Victoriaville.

Panasonic

À la dernière minute...

APPAREILS RADIO A COMPTER DE **\$39⁹⁵**

10% à 50% de rabais sur tous nos APPAREILS RADIO EN MAGASIN



MEUBLES Opatic, PAQUID
LE ROI DU SERVICE EN MAURICIE
1390, 6e AVE / GRAND'MÈRE / 536-1763

provigo ERRATUM

Nous nous excusons auprès de notre clientèle, les produits suivants annoncés dans l'édition du 22 décembre ne sont pas disponibles dans nos marchés à cause de difficultés d'approvisionnement.

- FARINE PROVIGO Sac de 2.5 kg
- KETCHUP DE TOMATES HEINZ Bouteille 20 onces
- JUS DE TOMATES HEINZ PROVIGO Boîte 48 onces
- PÊCHES CLARITA Boîte 28 onces
- ASPERGES PROVIGO Boîte 12 onces
- MAIS EN GRAINS PROVIGO Boîte 12 onces
- POIS VERTS PROVIGO Boîte 19 onces

FARINE TOUT USAGE \$2.59
FIVE ROSE
Sac 3.5 k

EAU MINÉRALE 2/99¢
GAZÉIFIÉ MONTCLAIR
Bouteille 750 ml

CRÈME GLACÉE QUEBON \$3.49
Saveur salade de fruit
Contenant 2 litres en plastique

AMUSE-GUEULE CHRISTIE 69¢
Chreddies, Flings, Mini-chips
Emballage de 150 g

GAUFFRETTES FOURRÉES \$1.29
CHRISTIE
Emballage de 250 g

MELI MELO \$1.29
CHRISTIES
Emballage de 300 g

MEILLEURS VOEUX
A NOTRE NOMBREUSE CLIENTÈLE

LES PRODUITS ANNONCÉS CI-DESSUS REMPLACENT LA LISTE PRÉCITÉE.

1/2 K mart

PRIX

SUR LES CARTES DE VOEUX, PAPIER D'EMBALLAGE, SERVIETTES ET NAPPES EN PAPIER, BELLES DÉCORATIONS... ET PLUS!

• Prix courant K mart, 99 à 11.97

MAINTENANT 49¢ À 5.98

RÈGLES CONCERNANT LES SOLDES
Nous vous invitons à comparer toutes les demandes d'articles en solde dans nos magasins. Ce pour être certains indépendamment de notre accord. L'offre de solde est valable jusqu'au 31 décembre 1980. Les articles en solde ne sont pas échangeables et ne sont pas remboursés. Les articles en solde ne sont pas échangeables et ne sont pas remboursés. Les articles en solde ne sont pas échangeables et ne sont pas remboursés.

Pour tous ces moments inoubliables... pellicules K mart à très bas prix!

Pellicule K mart 110/20 poses	158	135/20 K mart pour diapositives	428
Pellicule K mart 126/20 poses	168	Pellicule 5X-70 Polaroid	848
Pellicule K mart 135/24 poses	198	Pellicule KMA 594P Kodachrome 40	1048
Super 8 K mart pour cinéma	568	Pellicule Kodak PR10 poses	848
135/36 K mart pour diapositives	598	KR135/36 Kodak pour diapositives	798
Pellicule Super 8 KMA464P Kodachrome	764	KR135/20 Kodak pour diapositives	518
Flash Bar 10 CGE	298	Cubes à éclairage CGE	188
Flip Flash CGE ou cubes type Magic X	198		

Apportez vos pellicules chez K mart, pour un service rapide et sûr!

1/3 de rabais

Belle poterie "Blue Mountain"
Prix courant K mart 3.77 à 43.88
Choisissez parmi grande sélection de poterie fabriquée par des artisans canadiens.

Portefeuilles et porte-monnaie
Prix courant K mart 7.77 à 26.97
Variété de modèles pour dames et hommes. Quelques-uns en cuir véritable.

Prix spécial K mart 251.2927
Prix spécial K mart 518.1798

1/2 Prix

TIMEX
Bracelets à montres
• Prix courant K mart 1.95 à 6.95
Bracelets extensibles ton or ou argent ou choix de ceintures en cuir, plastique, etc.
Prix spécial K mart **97¢ à 3.47**

Lot de 51 gobelets en mousse Format 7 oz
Prix de vente K mart **73¢**

Lot de 70 assiettes en papier 5" diamètre
Prix de vente K mart **117**

• Prix en vigueur jusqu'au vendredi 26 décembre 1980